

brasses. Atiwo-a-Luaxpo est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Atiwo-a-Luaxpo.

201. Wakinecattai. S'étend depuis le terrain d'Aluava jusqu'à celle de Pihavi, sur environ cent quatre vingt brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Luahw jusqu'au sommet de la montagne sur environ huit cents brasses. Atiwo-a-Luaxpo est le propriétaire de ce terrain. Signé: Atiwo-a-Luaxpo.

202. Uekathooa. S'étend depuis le terrain de Puxaito jusqu'à celle de Atiwo-a-Luaxpo sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Htoo jusqu'au sommet de la montagne sur environ cent cinquante brasses. Pihavi Luamomas-a-Aluava est le propriétaire de ce terrain. Signé: Pihavi Luamomas-a-Aluava.

203. Uepihiloo. S'étend depuis le terrain de Popsoti jusqu'à celle d'Atiwo-a-Luaxpo sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Luahw jusqu'à celle d'Atiwo en haut sur environ quatre vingt brasses. Pihavi Luamomas-a-Aluava est le propriétaire de ce terrain. Signé: Pihavi Luamomas-a-Aluava.

204. Etetit. S'étend depuis le terrain d'Atiwo jusqu'à celle d'Htoo sur environ soixante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain d'Atiwo jusqu'au sommet de la montagne qui sépare le Uchito sur environ deux cents brasses. Haafama-a-Popsoti est le propriétaire de ce terrain. Signé: Haafama-a-Popsoti.

205. Uepapoa. S'étend depuis le terrain de Uava jusqu'à celle d'Aluava sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Luahw jusqu'au sommet de la montagne sur environ trois cents brasses. Haafama-a-Popsoti est le propriétaire de ce terrain. Signé: Haafama-a-Popsoti.